Niveau(x) d'enseignement: 6   Numero EDUQ : 9170816
Centre d'intérêt: 140

Fédération des cégeps.

Mémoire de la Fédération des cégeps à la Commission d'étude sur les universités. -- Montréal : La Fédération, 1978.
15 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Descripteur(s): Relations collège-université * Formation des enseignants * Education des adultes * Accès à l'éducation * Education universitaire * Mémoire

---

Dans ce mémoire, la Fédération fait connaître à la Commission d'étude sur l'avenir des universités quelques réactions et commentaires suite à la publication de sa brochure qui contient un ensemble de thèmes et de questions qu'elle soumet à la consultation publique. La Fédération soulève donc la question des relations université-cégep en insistant sur trois facettes importantes du problème: la formation et le perfectionnement des maîtres, l'éducation des adultes et l'accessibilité à l'université.

Type de document:

76

Centre de documentation

124-1036

9190816

notre réf

MEMOIRE DE LA FEDERATION DES CEGEPS

A LA COMMISSION D'ETUDE SUR LES UNIVERSITES

juin 1978

CEGEP
Fédération des cégeps
1940 est, boulevard Henri-Bourassa, Montréal (Québec) H2B 1S2 — Tél.: 381-8891

INTRODUCTION

La Commission d'étude sur l'avenir des universités a publié une brochure qui contient un "ensemble de thèmes et de questions qu'elle soumet à la consultation publique".

La Fédération des cégeps est heureuse de pouvoir faire connaître à la Commission d'étude quelques réactions qu'elle juge importantes.

La Fédération n'a pas l'intention de commenter tous les thèmes qu'aborde la Commission dans son document. Elle se limitera, pour le moment, à soulever l'épineuse question des relations université-cégep en attirant surtout l'attention sur trois facettes importantes du problème: la formation et le perfectionnement des maîtres, l'éducation des adultes et l'accessibilité à l'université.

1. LA QUESTION DE FOND: LES RELATIONS CEGEP-UNIVERSITE

1.1 Les cégeps existent depuis dix ans. L'Etat leur a confié la mission d'accueillir les étudiants qui voulaient poursuivre des études post-secondaires en vue de se préparer pour le marché du travail ou pour des études universitaires.

Depuis dix ans, le manque de planification d'ensemble et de découpage des responsabilités propres aux deux niveaux d'enseignement est source de malaises ou de conflits et d'incompréhension.

1.2 La Fédération des cégeps veut dénoncer cet état de fait. Déjà, en février 1974, elle invitait le comité d'étude du Conseil supérieur de l'Education sur les besoins de l'enseignement collégial à se pencher sur cette question fondamentale.

La situation a si peu évolué que le constat de 1974 demeure d'actualité.

- "Les universités entretiennent depuis le début des cégeps une certaine méfiance à l'égard de l'étudiant cégépien qui se présente dans leurs facultés. Il acquiert, paraît-il, des notions sophistiquées dont il ne possède pas les rudiments.

1.2 - Les universités et en particulier leurs professeurs supportent mal que plusieurs cours soient rapatriés et offerts au niveau collégial auquel ils appartiennent de façon évidente. Elles obligent des étudiants à reprendre des contenus de cours déjà vus au niveau collégial.

- Les universités continuent de développer des programmes sans tenir compte suffisamment de la présence des cégeps.

- De plus, il existe, entre les deux niveaux, collégial et universitaire, une zone grise où il est difficile de partager les compétences réciproques. Les cours d'initiation aux langues et les introductions aux diverses disciplines en donnent des exemples." (1)

1.3 Dans son document pour consultation publique, la Commission, à notre grand regret, n'aborde pas cette question de front, mais au contraire, continue à entretenir des ambiguïtés quant aux rôles respectifs des deux types d'institutions dans le secteur des études post-secondaires.

Dans la première partie du document de la Commission, on parle indistinctement d'enseignement supérieur et d'enseignement post-secondaire. On affirme que: "l'entrée dans l'enseignement supérieur ne suivra plus nécessairement la sortie de l'enseignement secondaire" (p. 19). Comment concilier cette affirmation avec le schéma de la page 30, où le cégep est un des "fournisseurs" de la clientèle universitaire? supérieure? post-secondaire?

---

(1) Assemblée générale de la Fédération des cégeps, Six facettes du développement des cégeps, Montréal, le 20 février 1974, p. 20.

1.4 Nous n'admettons pas que "les principales difficultés de la liaison cégep-université se résument à:

- "l'évaluation de la nature et de la valeur de la formation reçue au cégep...
- "des problèmes d'orientation qui se posent au moment de l'arrivée des étudiants à l'université;
- "l'évaluation de la motivation de l'étudiant et de l'aptitude de l'étudiant à poursuivre des études supérieures". (P. 30)

1.5 La Fédération des cégeps est d'avis que le problème dépasse les structures d'accueil et d'admission. Il existe en effet deux niveaux d'enseignement qui ont pour mission de dispenser la formation post-secondaire, le niveau collégial et le niveau universitaire: ceci est une réalité que les universités hésitent encore et à reconnaître et à accepter.

Voilà les deux premières facettes du véritable problème; la troisième facette, c'est l'indispensable articulation des deux niveaux, c'est le découpage des responsabilités incombant aux deux partenaires: beaucoup de cela reste à faire.

1.6 La Fédération des cégeps n'impute pas la responsabilité de cet état de choses aux universités seulement. L'absence de politique claire au M.E.Q. en matière d'enseignement

1.6 post-secondaire, ses hésitations touchant le niveau collégial (aucune suite donnée au rapport Nadeau, au rapport de la Fédération sur la certification et la formation des maîtres et un Livre blanc toujours en projet) ne font qu'accentuer une situation que nous jugeons malsaine.

1.7 A titre d'illustration de cette situation que nous dénonçons, nous traiterons, dans les pages suivantes, trois questions particulières: la formation et le perfectionnement des maîtres, l'éducation des adultes et l'accessibilité à l'université.

2. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES MAITRES

2.1 Les cégeps engagent des enseignants sur la base de la compétence acquise dans une discipline. Ils n'exigent pas des futurs enseignants un diplôme en psycho-pédagogie. Ils s'opposent à un système de certification des maîtres du collégial basé sur un tel diplôme.

Le problème de la formation psycho-pédagogique des enseignants des cégeps est un problème de perfectionnement en exercice.

La Fédération a maintes fois fait connaître son opinion à ce sujet. On trouvera, en annexe (2), un document produit par la Fédération qui fait le point sur ces questions.

2.2 La Fédération des cégeps est d'accord pour que:

2.2.1 le milieu collégial soit le maître d'oeuvre du perfectionnement de ses enseignants;

2.2.2 l'université assume la responsabilité de sanctionner par des mécanismes d'évaluation appropriés certaines activités d'apprentissage faites en dehors

(2) Rapport du Comité sur la certification et la formation des enseignants, Fédération des cégeps, août 1973.

2.2.2 de ses murs, de ses programmes et règlements habituels;

2.2.3 le système de perfectionnement à instaurer soit construit selon le principe de la formation continue et non pas sur des grilles de certificats ou de diplômes inscrits dans une hiérarchie fixe.

Cette prise de position apparaissait déjà dans le document de 1974 cité en page 3.

2.3 La Fédération considère que, dans un tel système de perfectionnement, c'est la responsabilité du cégep de:

2.3.1 identifier les besoins locaux en matière de perfectionnement;

2.3.2 définir les objectifs et le cadre de chaque activité de perfectionnement;

2.3.3 mettre en place les ressources humaines et matérielles requises pour le soutien des professeurs en voie de perfectionnement;

2.3.4 coordonner l'ensemble des activités dans un plan intégré de développement pédagogique pour le cégep.

2.3 En résumé, la Fédération réaffirme aujourd'hui ce qu'elle proposait en 1974 au Conseil supérieur de l'Education.

"Concrètement comment pourraient se traduire de tels principes et préoccupations? Sans entrer dans le détail des modalités, voici un modèle qui, selon nous, pourrait s'appliquer, mutatis mutandis, aux diverses catégories de personnel qui sont à l'oeuvre dans les collèges:

- les projets de perfectionnement sont définis au plan local;
- dans l'élaboration de ces projets, le Collège peut faire appel à une banque de spécialistes du ministère et/ou des universités qui servent de répondants et qui cautionnent à toutes fins utiles les projets auprès du ministère et/ou des universités selon le cas;
- le ministère et/ou les universités, selon le cas, établissent un cadre méthodologique à l'aide duquel ils approuvent les projets;
- le ministère et/ou les universités, selon le cas, se donnent une série de critères à l'aide desquels il sera possible de vérifier si les objectifs visés par les projets ont été atteints.

De cette façon, si l'initiative, tant dans la conception que dans la réalisation des projets, appartient à la communauté collégiale concernée, l'instance provinciale ou universitaire assumerait effectivement des fonctions d'animation, d'encadrement, de coordination et de sanction officielle." (3)

---

(3) Assemblée générale de la Fédération des cégeps, Six facettes du développement des cégeps, Mtl, le 20 février 1974, pages 105 et 106.

3. EDUCATION DES ADULTES

3.1 Selon la Fédération des cégeps, l'éducation des adultes constitue le secteur d'activité où le manque de planification, de coordination et d'articulation entre les deux niveaux est le plus manifeste.

3.2 La Fédération dénonce la concurrence déloyale des universités qui, sous le couvert de l'éducation permanente, offrent à la population adulte une formation collégiale déguisée.

3.3 La Fédération est d'accord avec la Commission quand celle-ci affirme: "... des politiques d'admission plus ou moins rigoureuses ont conduit les universités à accueillir un nombre important d'étudiants qui étaient en quête, consciemment ou non, de prestige ou de promotion sociale". (P. 30)

3.4 Pour la Fédération, tout le noeud de l'ambiguïté est là: peut-on prétendre sérieusement départager les responsabilités respectives du collégial et de l'universitaire, alors que des programmes relativement semblables sont offerts par les deux niveaux à une clientèle qui, en matière

3.4 d'éducation permanente, présente la plupart du temps les mêmes caractéristiques.

3.5 La Fédération est d'accord avec la Commission quand celle-ci écrit: "Il nous semble enfin que le coût social et économique de la concurrence entre les divers agents sociaux en cause serait trop élevé et que l'on ne peut laisser à chaque agent le soin de se tailler "ses" clientèles". (P. 31)

3.6 La Fédération est aussi d'accord avec la Commission qui soutient qu'il "serait opportun de repenser la liaison entre l'université et le cégep, ce dernier étant conçu comme centre régional offrant des services à la collectivité... Cette liaison est essentielle à la cohésion entre les programmes réguliers, les programmes d'éducation des adultes et les services à la collectivité". (P. 34)

3.7 La Fédération estime qu'en ce qui concerne l'éducation permanente, le réseau cégep, qui offre des services dans toutes les régions du Québec et à des coûts moindres que les universités, devrait être investi par l'Etat de la mission de "subvenir aux besoins particuliers de recyclage, de promotion collective, de promotion culturelle, selon des critères sociaux, économiques, pédagogiques". (P. 34)

3.8 La Fédération considère que l'éducation des adultes est le lieu privilégié des relations cégep-milieu. A ce titre, le cégep doit être le premier responsable et dispensateur de l'enseignement post-secondaire dans un véritable esprit de "partnership" avec les universités.

4. ACCESSIBILITE A L'UNIVERSITE

4.1 La Fédération des cégeps est consciente que le problème de l'accessibilité est extrêmement complexe et mérite une étude approfondie.

A ce sujet, la Fédération a déjà manifesté son accord avec les conclusions du rapport du Comité de liaison de l'enseignement supérieur et de l'enseignement collégial (CLESEC) sur les politiques d'admission dans les universités du Québec.

4.2 La Fédération désire rappeler la nécessité du diplôme d'études collégiales (D.E.C.), général ou professionnel, comme condition générale d'admission aux études universitaires.

4.3 La Fédération voudrait aussi indiquer à la Commission d'étude quelques problèmes concrets que pose aux finissants de cégeps l'accessibilité à l'université.

4.4 Nous constatons que les universités ne fournissent, au moment des admissions, que fort peu d'informations sur les critères d'admission ou les contingentements.

4.5 Nous observons que ce manque d'informations rend plus difficile l'orientation de l'étudiant qui doit formuler une demande d'admission à l'université.

4.6 Nous constatons que les étudiants sont obligés de faire des demandes d'admission dans plusieurs universités. Cette situation rend extrêmement difficile l'analyse et l'utilisation des statistiques qui découlent de cette opération.

4.7 La Fédération des cégeps demande aux universités de se donner un mécanisme d'admission - du type SRAM ou SRAQ - qui favoriserait l'étudiant et qui mettrait fin au système actuel basé sur une fausse notion d'autonomie institutionnelle.

4.8 La Fédération des cégeps insiste pour que les universités se donnent une politique d'admission et qu'elles fassent connaître publiquement leurs critères d'admission pour chacun de leurs programmes.

CONCLUSION

En terminant, la Fédération des cégeps veut souligner à la Commission d'étude sur l'avenir des universités que les commentaires qu'elle formule dans ce document concernent des éléments qui lui apparaissent essentiels dans la situation actuelle des relations cégep-université.

La Fédération invite la Commission d'étude à se pencher sur ces problèmes avant de traduire en propositions certains des éléments de discussion qu'elle a soumis au public.

La Fédération est disponible pour pousser plus loin l'échange de vues sur ces points avec la Commission d'étude.

Toutefois, elle se garde le privilège de réagir de façon plus structurée sur des propositions qui devraient se traduire dans une législation.

Nous avons fait ces commentaires dans un esprit de collaboration avec nos partenaires responsables de l'enseignement post-secondaire au Québec.